

**Présidents et Présidentes
Associations CI 25 70 90**

Besançon, le 19 septembre 2024

Objet :
Assemblée Générale Extraordinaire 2024

PJ :
Mandatement

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Notre Assemblée Générale Extraordinaire 2024 se tiendra le

**Samedi 19 octobre 2024
Halle Sauzey
7 rue Sauzey
70100 GRAY**

Programme

- ❖ 15 h 30 Accueil des associations

- ❖ 16 h 00 Assemblée générale extraordinaire
 - Modifications des statuts du Comité interdépartemental

 - Modifications du Règlement intérieur

Conformément à l'article 6 des statuts les représentants des associations sont les présidents ou leurs délégués spécialement mandatés.

Ces représentants doivent être membres actifs de leur association depuis plus de 6 mois, avoir acquitté la cotisation annuelle, avoir atteint la majorité légale, être licenciés à la F.S.C.F. et jouir de leurs droits civiques.

Nous vous remercions de nous confirmer votre présence ou le pouvoir ci joints au plus tard le 10 octobre 2024.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Pour le Comité Interdépartemental 25 70 90
Le Président
Walter GROCHULSKA